

## Lettre infos 2 - C.M.T

### 1. Invitation à la réunion de la classe

Comme annoncé lors de notre première rencontre, fin août, nous vous proposons une réunion par classe, afin de vous présenter cette année de 6<sup>ème</sup>.

Cette réunion aura lieu le jeudi 23 septembre à 18h30.

Les objectifs de cette réunion sont multiples :

- Découvrir le fonctionnement de la classe.
- Appréhender l'année de 6<sup>ème</sup> et son programme.
- Comprendre le fonctionnement du logiciel « Ecole Directe » (nous vous remettons vos codes d'accès) et du carnet Agenda.
- Désigner les parents correspondants.

Qu'est-ce qu'un parent Correspondant ?

Le parent correspondant est un acteur indispensable de la vie de l'établissement : il a vocation à créer du lien entre les parents de la classe et l'établissement. Il facilite la communication et contribue à établir un climat de confiance. Voici en quelques points son rôle et les qualités requises pour bien remplir cette fonction.

#### LE RÔLE DU PARENT CORRESPONDANT

**Le parent correspondant représente tous les parents, il est leur porte-parole. Il assure le lien avec l'équipe éducative.**

**Il représente les parents aux trois conseils de classe**, auxquels il participe dans leur intégralité.

- **Avant le conseil de classe**, le parent correspondant sollicite et recueille les questions ou les remarques des parents.
- **Pendant le conseil de classe**, il fait part des questions et remarques qui lui ont été confiées par les parents ; il apporte son regard de parent et s'exprime avec bienveillance.
- **Après le conseil de classe**, il rédige un compte-rendu à l'intention des parents, lequel est visé par le professeur principal et validé par le chef d'établissement avant envoi.

Si vous souhaitez être candidat, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [secretariatcmt@collegemereteresa.fr](mailto:secretariatcmt@collegemereteresa.fr)

En précisant votre nom, votre prénom et la classe de votre enfant.

### 2. L'élection des délégués de classe

Pour les 6èmes, il s'agit d'une nouveauté.

Dans notre établissement, ces élections auront lieu en septembre, dans le cadre des cours d'éducation morale et civique.

Au collège, deux délégués des élèves sont élus dans chaque classe au début de l'année scolaire.

Année 2021/2022

Ils ont plusieurs responsabilités :

- Ils **représentent les élèves** de leur classe
- Ils sont des **médiateurs** entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative : personnels de direction, personnels enseignant et non-enseignant.
- Dans chaque classe, les deux délégués participent en partie au **conseil de classe**. Chaque trimestre, le conseil se prononce sur la vie de la classe et le déroulement de la scolarité de chaque élève.

### Élections des délégués

Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin à deux tours **dans chaque classe**, quelques semaines après le début de l'année.

**Tous les élèves sont électeurs et éligibles. Nous vous invitons donc à en parler avec votre enfant.**

### 3. Souvenirs de ces premiers jours au collège



Temps pour « faire connaissance »



Temps de restauration



Pour information, les menus seront prochainement consultables sur le site internet du collège.



Bien cordialement.

Christophe DURAND,

Chef d'établissement